
REGLEMENT COURSES SUR ROUTE EUROPEAN OPEN EVENTS

SOMMAIRE

Page

2	Qu'est-ce que la FMS ?
3	Comment obtenir une licence ?
4	Quelles possibilités vous sont offertes ?
5	Courses sur Route de A à Z
11	Drapeaux et feux
14	Procédure de départ
18	Vérifications / Résultats
21	Directives pour organisateurs
24	Championnat Suisse FMS
27	Protection de l'environnement
28	Calendriers
Annexe 1	Règlement Sportif Bike-Promotion (DRC-DMSB)
Annexe 2	Règlement Technique Bike-Promotion (DRC-DMSB)
Annexe 3	Règlements Techniques IDM Superbike + Supersport
Annexe 4	Liste des motocycles homologués FIM 2011
Annexe 5	Règlement du Championnat de la Montagne

2011

F

FMS

QU'EST-CE QUE LA FMS ?

La Fédération Motocycliste Suisse (FMS) est l'association qui détient officiellement tous les pouvoirs sportifs motocyclistes en Suisse, selon les statuts de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM). Elle est membre de l'Union Européenne de Motocyclisme (UEM) et de Swiss Olympic Association (SOA). En vertu des statuts de Swiss Olympic Association, elle est la seule association habilitée à organiser un championnat suisse et à décerner dans chaque discipline motocycliste un titre de "champion suisse".

Le sport motocycliste est régi par la réglementation internationale de la FIM et de l'UEM et la réglementation de la FMS. La FMS contrôle les courses et épreuves motocyclistes et a, notamment, pour fonctions :

- **Licences**
la délivrance des licences (coureurs, passagers, officiels et autres) à ses membres sur la base des conditions fixées.
- **Organisation**
l'approbation et la réalisation de manifestations sportives par les clubs de la FMS ou tout autre organisme autorisé et offrant les garanties de sécurité exigées.
- **Homologation**
l'homologation des courses, épreuves, résultats et records.

ORGANISATION INTERNE DE LA FMS

L'administration et la direction générale de la FMS sont confiées à un comité central (CC) composé comme suit:

- a) 1 président central ;
- b) 5 membres, chacun responsable pour un domaine.
(Finances, Sport, Actions et manifestations, Ressources, Marketing et communication, intérêt du motocycliste)

Responsable pour toute l'activité sportive FMS

CLEMENT Claude, Im Kläyhof 4, 3052 Zollikofen, Tél. 079 302 02 63, claud.clement@swissmoto.org

Commissions sportives

Les différentes commissions ont été créées afin de seconder le comité central dans sa fonction. Elles traitent les questions spécifiques de leur discipline et soumettent leurs travaux et décisions au comité central qui acceptera ou refusera ces décisions.

COMMISSION ROUTE (CCR)	Tél :	Fax :
ANDENMATTEN Alain, Chemin de Buiron 4, 3973 Venthône alain.andenmatten@netplus.ch alain.andenmatten@zurich.ch Commissaire Technique (CT) FIM	079/310 49 71	027/473 40 01
FAIVRE Pascal, Primevères 40, 2800 Delémont pascal.favre@favre-energie.ch Commissaire Sportif (CS) + (DC) FMS	032/422 41 61	032/422 09 84 078/629 78 78
MONTAVON Pascal, Au Village 17, 2855 Glovelier pascalmontavon@hotmail.com Commissaire Technique (CT) FMS	079/247 52 61	
PAHUD André, Rue du Zanio 27, 1971 Grimisuat - Président Commissaire Sportif (CS) FMS + Technique (CT) FIM apahud@netplus.ch	027/398 34 61 078/620 69 35	027/398 34 61
POSE François, Ch. Des Places 19 2800 Delémont pacogarage@bluewin.ch Commissaire Technique (CT) FIM	032/422 58 22 079/334 37 63	032/422 81 47
WEIBEL Max, Gartenstrasse 8, 4528 Zuchwil max.weibel@frais.com Directeur de course (DC) FMS + Commissaire Sportif (CS) FIM	079/607 85 74	032/617 43 76

MEDECIN DE LA FEDERATION

Dr.med.Jan Behncke, Aegertenstrasse 23, 4923 Wynau
behnckejan@gmail.com 062/530 04 13
079/758 63 91

COMMENT OBTENIR UNE LICENCE ?

Pour obtenir une licence, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Etre membre de la FMS, soit en faisant partie de l'un des 200 clubs affiliés, soit comme membre direct.
- Vous pouvez demander un formulaire "demande de licence" auprès de **FMS/Sport**, ou télécharger sur le site internet www.swissmoto.org
- Afin d'obtenir la licence, il va de soi qu'il faut être en règle avec la FMS sur le plan administratif (pas d'amendes en cours, de factures, de documents douaniers non régularisés, etc.)
- Si vous n'êtes pas résident en Suisse, nous devons recevoir l'autorisation de la Fédération de votre pays de résidence pour pouvoir délivrer la licence (Quitus).
- **Les pilotes licenciés (FFM) non pas besoin de autorisation de départ suite à un accord avec la Fédération Française de Motocyclisme.**
- Il est possible d'obtenir des licences dans plusieurs disciplines.
- Pour chaque demande de licence, il est obligatoire de fournir un certificat médical.

La licence que vous obtiendrez est valable dès le jour de son émission jusqu'au 31 décembre.

QUELLE LICENCE POUR QUELLE MANIFESTATION ?

La FMS délivre les licences suivantes :

- | | | |
|---------------------|-------------------|---------------------------------|
| • licence FMS : | NATIONAL | Solo et Side-car |
| • licence FIM : | INTERNATIONAL | Superstock 600 / 1000 |
| • licence FIM : | INTERNATIONAL | Solo et Side-car |
| • licence UEM : | INTERNATIONAL | Solo et Side-Car |
| • licence FMS : | une manifestation | pour toute catégorie |
| • licence FMS / UEM | | Pit-Bike, Minibike & Pocketbike |

On distingue les manifestations suivantes :

1. Manifestions NATIONALES ET INTERNATIONALES
 - accessibles aux licenciés National et Inter de la FMS et aux étrangers National et Inter européens avec l'autorisation de départ de leur Fédération.
2. CHAMPIONNAT D'EUROPE
 - accessible à tout licencié avec licence CE UEM avec l'autorisation de départ de sa Fédération.

QUELLES POSSIBILITES VOUS SONT OFFERTES ?

LICENCE NATIONALE

Valable pour toutes les catégories (sans Superstock) et courses de la FMS. La licence Nationale est délivrée dès **15 ans**. (La limite d'âge minimum débute au 1er janvier de l'année d'anniversaire).

LICENCE INTERNATIONALE

Valable pour toutes les courses de la FMS ainsi que pour des courses internationales à l'étranger, excepté les Grand Prix, le CM et le CE. Ces licences sont accordées en fonction du niveau du demandeur, sur décision de la CCR.

LICENCE CHAMPIONNATS FIM / CHAMPIONNAT UEM

Une licence spécifique FIM est nécessaire pour participer aux courses de Championnat du Monde et CM d'Endurance. Une licence spécifique UEM est nécessaire pour participer aux courses du Championnat d'Europe. Ces licences FIM ou UEM sont également valables pour les courses Inter et les courses FMS, c'est-à-dire que la licence d'un championnat supérieur donne droit de participation à tous les championnats inférieurs.

LICENCE INTERNATIONALE GRAND-PRIX

Les conditions de participation aux GP sont déterminées par la FIM.

LICENCE UNE MANIFESTATION

Valable pour une manifestation de toute catégorie inscrite au calendrier de la FMS, au prix de Fr. **80.-** sur présentation de la carte de membre FMS, ou Fr.**100.-** sans la carte. Une assurance en cas de **décès de CHF 20'000.- et d'invalidité de CHF 80'000.-** ainsi qu'une **assurance perte de gain CHF 50.-- dès 31 jours** est comprise dans cette licence.

Une attestation d'assurance accident non-professionnel est à présenter lors de la demande. La licence peut être obtenue sur place auprès du Commissaire Sportif (CS) selon les conditions ci-dessus.

Conditions : Carte d'identité, pas de participation au classement annuel des championnats FMS.

PASSAGERS Age minimum : 15 ans

La licence solo National ou Inter donne également droit à la participation comme passager. La participation à des courses internationales à l'étranger exige la possession d'une licence Inter. Pour la participation à une épreuve du calendrier suisse avec un coureur Inter Side-car, la licence National est suffisante.

AGE

L'âge max. pour une licence FIM/UEM est fixé à 50 ans. Un certificat médical sera exigé si le demandeur dépasse cet âge, le déclarant apte à la compétition motocycliste (demander les conditions au secrétariat FMS).

EXCEPTION

Toute exception à ces règles doit être demandée par écrit à **FMS/Sport** qui les mettra à l'ordre du jour pour la prochaine séance de la CCR. **Délais : 31 janvier et 30 juin.**

COURSES SUR ROUTE DE A - Z

1. REGLEMENT DES MANIFESTATIONS

1.1 Réglementation générale

L'organisation d'une manifestation se fait sur la base de **6** règlements :

- La réglementation de la FIM et de l'UEM
- Le Règlement Courses sur Route et Code Sportif FMS
- Le Code juridique de la FMS
- Le Règlement Particulier de l'organisateur (RP)

1.2 Réglementation de la FIM et de l'UEM

Ces règlements sont principalement valables lors des championnats et des courses de l'UEM et FIM (les courses CM, CE, Inter). Nos courses sont organisées pratiquement sur les mêmes bases. Ces règlements peuvent être achetés auprès du secrétariat FMS au prix de Fr. 20.-. Il existe également un code technique FIM qui renseigne sur la construction des machines ainsi que l'équipement des coureurs. Cette brochure coûte également Fr. 20.-.

Ces règlements sont indispensables pour les licenciés Inter; en effet, ils contiennent le règlement complet des championnats FIM/UEM. Ils sont disponibles en français et anglais (FIM) et anglais (UEM) uniquement.

1.3 Le Règlement FMS et le Code juridique

Ces directives règlent toutes les questions complémentaires intervenant pour les courses suisses.

1.4 Le Règlement Particulier (RP) de l'organisateur

Celui-ci contient les indications spécifiques de la manifestation : le délai d'engagement, le parcours, l'horaire, les classes au départ, le championnat, les officiels de l'organisateur, etc...

2. LES INSCRIPTIONS AUX COURSES FMS

2.1 Bulletins d'engagement / Inscription

Les coureurs intéressés peuvent s'inscrire directement auprès de Bike Promotion sous www.bike-promotion.de (inscriptions sous Events/Termine).

3. LES INSCRIPTIONS AUX COURSES INTERNATIONALES A L'ETRANGER (hors CS)

Bulletins d'engagement / Inscriptions

Les bulletins d'engagement doivent être demandés auprès de l'organisateur.

4. INSCRIPTION AUX COURSES DU CHAMPIONNAT SUISSE & COUPES

Pour les manifestations sur circuit, le montant de la finance d'engagement pourra être acquitté :

- soit en un paiement annuel auprès de Bike-Promotion
- soit sur place le jour de la manifestation.

Si, pour une raison valable (**maladie, accident avec certificat du médecin**), vous ne pouvez pas participer à une manifestation pour laquelle vous vous êtes inscrit, le remboursement de la finance d'inscription sera éventuellement remboursée (voir règlement de l'organisateur) à condition que vous envoyiez une excuse à l'organisateur avec copie au secrétariat de la FMS, au plus tard 48 heures après la manifestation.

5. CLASSES ET CATEGORIES DU CHAMPIONNAT DE SUISSE & COUPES

Les coureurs sont répartis dans les classes suivantes :

- **CS Elite (Inter)** classes : **Superstock 600 / 1000 cc**
- **CS Minibike, Pit-Bike & Pocketbike**
- **CS de la Montagne**
- **Coupes**

6. MACHINES

Les machines sont réparties dans les catégories suivantes :

Solo :	Superstock 600 / 1000 cc	Règlement Technique DRC-DMSB
	Course de côte 600 cc.4T / 1300 cc. 4T & Side-car 2 & 4T 1200 cc.	
	Pit-Bike, Minibike & Pocketbike	Règlement de l'organisateur
	Coupes	Selon règlement spécial

Essence FIM 2.10 : Sans plomb obligatoire pour toutes les catégories.

7. NUMEROS DE DEPART

7.1. Taille et forme

- Les plaques doivent être fabriquées dans une matière rigide et solide.
- Dimensions minimales : largeur 285 mm x hauteur 235 mm.
- Elles ne doivent pas être incurvées plus de 50 mm par rapport à une surface plate et ne pas être non plus pliées ou masquées.
- Une plaque de numéro de départ doit être apposée à l'avant et ne pas être inclinée de plus de 30° par rapport à la verticale. Les autres doivent être placées verticalement de chaque côté du motorcycle, face en dehors. Elles

doivent être fixées de manière à être clairement visibles, elles ne doivent pas être masquées par une partie du motocycle ou par le conducteur lorsqu'il se trouve en position de conduite.

- Au lieu d'utiliser des plaques détachables, une surface de mêmes dimensions peut être peinte (en couleurs mates) ou fixée sur le carénage.
- Les chiffres doivent être bien lisibles et, comme le fond, doivent être peints en couleurs mates, antireflet.
 - Dimensions minimales des chiffres avant : hauteur 160 mm - latéraux : hauteur 120 mm
 - largeur de chaque chiffre avant : 80 mm - arrière : 60 mm
 - largeur des traits 25 mm
 - espace entre deux chiffres 15 mm
- On utilisera le système de chiffres anglais, c'est-à-dire une simple barre pour le "un" et un "sept" non barré.
- Toute autre plaque-numéro ou marque sur un motocycle pouvant être confondue avec le numéro valable doit être enlevée avant le départ.
- Un espace d'au moins 5 cm doit être laissé libre autour des plaques-numéro dans lequel aucune publicité ne doit figurer.
- Les motocycles ayant des plaques-numéro non conformes à cette règle ne seront pas autorisés à entrer en piste.

7.2 Chiffres (diagramme 0)

Superstock 600 cc	N° 1 - ...	Fonds rouge Chiffres jaunes
Superstock 1000 cc	N° 1 - ...	Fonds rouge Chiffres blanc
Open	N° 1 -...	Fonds noir mat Chiffres blanc

8. MESURES DE PROTECTION

8.1 Casques

Le casque doit être muni d'un système de fixation par jugulaire. Les casques fabriqués avec une coquille extérieure de plus d'une pièce sont autorisés pour autant, qu'en cas d'urgence, ils puissent facilement et rapidement être enlevés de la tête du coureur en détachant ou en coupant la jugulaire.

Les casques doivent être de type intégral et conforme à l'une des normes internationales reconnues :

- Europe ECE 22-05 'P'
- Japon JIS T 8133 : 2000 (Jusqu'au 31.12.2011)
JIS T 8133 : 2007
- USA SNELL M 2005 (Jusqu'au 31.12.2011)
SNELL M 2010

Les casques seront inspectés lors de chaque contrôle technique et les casques inefficaces ou "suspects" seront refusés et confisqués pour la durée de la manifestation.

8.2. Protection du corps

- *Le port d'une combinaison en cuir d'une seule pièce est obligatoire* pour les pilotes National – Inter. Les deux pièces sont admises pour la classe VETERAN uniquement en côte. Bottes et gants en cuir. Le port de "baskets" sans protection des chevilles est interdit.
- *Le port d'une protection du dos est obligatoire pour tous les concurrents.* Elle peut être incorporée dans la combinaison.

9. PUBLICITE SUR LES VETEMENTS ET SUR LES MOTOS

La publicité sur les vêtements et sur les motos est permise.

La publicité sur les casques est permise pour autant que celle-ci ne modifie pas les caractéristiques techniques du casque.

L'organisateur n'a pas le droit d'imposer la publicité d'un produit quelconque à un coureur ou un passager, respectivement sur une moto.

Toute publicité pour l'alcool *de plus de 40°* et le tabac est interdite sur l'équipement et la machine.

9.1 Autocollants FMS

Avec la licence, nous remettons à nos coureurs des autocollants FMS que nous prions de coller sur le carénage de leurs motos. Ce moyen de propagande contribue à faire connaître la FMS qui, avec un effectif plus important, pourrait mieux soutenir les coureurs.

10. CONTROLES PRELIMINAIRES

Avant chaque manifestation et avant d'arriver sur la piste, vous devez passer quelques contrôles :

- **Contrôle administratif**

Comme l'indique son nom, c'est le contrôle de vos papiers et licence. Ce poste de contrôle est normalement le bureau de course. Vous vous présentez ici sans machine et sans équipement.

Vous devez apporter la licence. S'il y a eu des changements entre-temps, par ex. une autre machine, un autre passager, il faudra l'annoncer à ce moment.

- **Contrôle technique**

Ce contrôle aura lieu à un endroit séparé, particulièrement équipé pour le déroulement des contrôles techniques. Vous vous y rendez personnellement avec :

- *le bulletin d'engagement visé par le contrôle administratif*
- *la machine et votre équipement de sécurité (casque, gants, bottes & combinaison)*
- *la partie inférieure du carénage doit être démonté de la machine, mais présenté au contrôle*

Le système de marquage (sticker, plombage/etc.) est de la compétence du Commissaire technique (CT). Un pilote peut, en cas exceptionnel, demander au CT de procéder au contrôle d'une machine pendant la manifestation.

- **Contrôle du bruit FIM/UEM/DRC-DMSB**

Limites de bruit : **Superstock 600 cc. / 1000 cc. / Open** **max. 105 dB/A**

Pour cause de similitude de la course du piston dans des configurations différentes du moteur selon la cylindrée, le contrôle du bruit s'effectuera à un RPM fixe :

	1 cylindre	2 cylindres	3 cylindres	4 cylindres
600cc	5.000 RPM	5.500 RPM	6.500 RPM	7.000 RPM
750cc	5.000 RPM	5.500 RPM	6.000 RPM	7.000 RPM
Au-dessus de 750cc	4.500 RPM	5.000 RPM	5.000 RPM	5.500 RPM

Vous ne pourrez participer aux essais qualificatifs qu'une fois être passé par ces deux contrôles.

En parlant de bruit : entre 23h00 et 06h00, l'emploi de générateurs est interdit.

Faire tourner des moteurs est également interdit durant la même période.

11. PROGRAMME ET ADMISSION AUX COURSES

Ici ne sont pas inclus les temps de roulage mis à disposition par l'organisateur, en dehors des temps d'essais officiels et des courses.

Le déroulement des manifestations s'effectuant sur circuit doit être le suivant :

- essais libres officiels d'au moins 20 minutes.
- 2 séances d'essais qualificatifs d'au moins 15 minutes, le meilleur temps des 2 séances servant à l'établissement des 2 grilles de départ pour les deux courses.
- 1 séance d'essais libres (warm-up) d'au moins 10 minutes, une à deux heures avant la 2^{ème} course.
- 2 courses selon Règlement particulier ou décision de la Direction de course.

11.1 Système des éliminatoires pour les courses sur circuit

Lors des essais chronométrés, chaque tour du coureur sera chronométré.

L'admission aux courses dépendra du classement du meilleur tour (min. 3 tours).

C'est pour cette raison que la participation aux essais qualificatifs est obligatoire.

Le jury pourra également accepter des coureurs n'ayant participé qu'aux essais libres, s'il reste des places disponibles. Ceux-ci partiront obligatoirement en dernière ligne.

Dans certaines classes, les coureurs ne peuvent pas tous participer aux courses vu que la capacité de la piste est limitée à un certain nombre de partants. Chaque piste est homologuée pour un certain nombre de participants. Des éliminatoires doivent être organisées dès que le nombre des coureurs dépasse ce nombre de participants.

S'il y a une grande participation de coureurs, l'entraînement chronométré se fera en 2 groupes, A et B. La formation des groupes de la première manifestation se fera selon les numéros de départs pairs et impairs.

Ensuite selon le classement intermédiaire en cours :

- 1., 3., 5., etc. dans le groupe A
- 2., 4., 6., etc. dans le groupe B
- Les coureurs sans points selon tirage au sort.

Pour être admis à la course, votre temps ne doit pas dépasser de + 20 % celui du meilleur de la catégorie ou groupe.

11.2 Transpondeur (*Instruction de montage*)

Sur la fourche avant de la machine

11.3 Admission aux courses de côte

Pour les courses de côte, chaque classe a droit à 3 montées, dont 2 chronométrées.

Pour être admis à la course, vous devez avoir effectué au moins une montée d'essai chronométré. Votre temps ne doit pas dépasser celui du meilleur de la classe + 20%.

Si vous participez dans deux classes, vous devez avoir réalisé un résultat d'essai chronométré (arrivée) dans chacune des deux classes. Si un double-starter participe dans les deux classes avec la même machine, il a droit à une seule montée d'essai chronométré par classe. Violation de cette règle = perte du double-start.

Le double-participant pourra être autorisé par le jury à ne faire qu'une seule montée course dans chaque classe.

11.4 DRAPEAUX ET FEUX – FIM 021.8

Les Commissaires et autres Officiels présentent des drapeaux ou feux pour donner les informations et/ou transmettre des instructions aux coureurs pendant les essais et les courses.

021.8.1 Dimensions, couleurs et emplacement des drapeaux

Tous les drapeaux doivent avoir les dimensions suivantes : 100 cm horizontal x 80 cm vertical.

Les références "Pantone" pour les couleurs sont :

Orange	151C
Noir	C
Bleu	286C ou 298C
Rouge	186C
Jaune	C
Vert	348C

La dimension et les couleurs des drapeaux seront vérifiés le jour précédent le jour des premiers essais.

L'emplacement des drapeaux sera fixé lors de l'homologation du circuit.

21.8.2 Drapeaux et feux utilisés pour donner des informations

- **Drapeau national**

Peut être utilisé agité pour donner le départ d'une course.

- **Drapeau vert**

La piste est dégagée.

Ce drapeau doit être présenté immobile à chaque poste de commissaires aux drapeaux, pendant le premier tour de chaque séance d'essais et du warm up, pendant le(s) tour(s) de reconnaissance et pendant le(s) tour(s) de chauffe.

Ce drapeau doit être présenté immobile au poste de commissaire aux drapeaux situé immédiatement après l'accident ayant nécessité l'utilisation d'un ou de plusieurs drapeaux jaunes.

Ce drapeau doit être agité par le starter pour signaler le départ du(des) tour(s) de chauffe.

Lorsque la sortie de la voie des stands est ouverte, ce drapeau doit être agité à la sortie de la voie des stands.

- **Feu vert**

Ce feu doit être allumé à la sortie de la voie des stands pour signaler le départ des séances d'essais et du warm up, le départ du(des) tour(s) de reconnaissance et le départ du(des) tour(s) de chauffe.

- **Drapeau jaune à bandes rouges**

L'adhérence dans cette section de la piste peut être modifiée pour une raison autre que la pluie.

Ce drapeau doit être présenté immobile au poste de commissaire aux drapeaux.

- **Drapeau blanc avec croix diagonale rouge**

Gouttes de pluie sur cette partie du circuit.

Ce drapeau doit être présenté immobile au poste de commissaire aux drapeaux.

- **Drapeau blanc avec croix diagonale rouge + drapeau jaune à bandes rouges**

Pluie sur cette partie du circuit.

Ces drapeaux doivent être présentés ensemble immobiles au poste de commissaire aux drapeaux.

- **Drapeau bleu**

Présenté agité au poste de commissaire aux drapeaux, ce drapeau indique à un coureur qu'il est sur le point de se faire dépasser.

Le coureur concerné doit garder sa ligne et ralentir progressivement pour permettre au coureur plus rapide de le dépasser.

En tout temps, ce drapeau doit être agité au coureur quittant la voie des stands si du trafic s'approche sur la piste.

- **Drapeau à damiers noir/blanc**

Ce drapeau doit être agité à la ligne d'arrivée au niveau de la piste pour indiquer la fin de la course ou de la séance d'essais.

- **Drapeau à damiers et drapeau bleu**

Ce drapeau à damiers noir/blanc doit être agité avec le drapeau bleu présenté, lui immobile à la ligne d'arrivée au niveau de la piste lorsqu'un(des) coureur(s) précède(nt) de près le coureur de tête, avant la ligne d'arrivée, lors du dernier tour.

21.8.3 Drapeaux transmettant des informations et des instructions

- **Drapeau jaune**

Présenté "agité" au poste de commissaire aux drapeaux, ce drapeau indique qu'il y a un danger plus avant. Les coureurs doivent ralentir et être prêts à s'arrêter. Il est interdit de dépasser jusqu'à l'endroit où le drapeau vert est présenté.

Toute infraction à cette règle lors d'une séance d'essai entraînera l'annulation du temps réalisé dans le tour où l'infraction a été commise.

Dans les deux cas, une pénalité supplémentaire (telle qu'amende – suspension) peut être infligée.

Si, immédiatement après avoir doublé, le coureur réalise qu'il a commis une infraction, il doit lever la main et laisser passer le(s) coureur(s) qu'il vient de doubler. Dans ce cas, aucune sanction ne lui sera infligée.

Lors du tour de l'inspection finale, ce drapeau doit être agité à l'endroit exact où le commissaire de drapeau sera posté pendant les essais et les courses.

Toute infraction à cette règle pendant la course, le coureur sera rétrogradé de 5 places + 130 EUR d'amende.

- **Feux bleus clignotants**

Ils doivent être allumés à la sortie de la voie des stands en tout temps pendant les essais et les courses.

- **Drapeau blanc**

Un véhicule d'intervention est sur la piste.

Agité au poste de commissaire aux drapeaux, ce drapeau indique que le coureur va rencontrer le véhicule dans la section présente de la piste.

Le dépassement entre coureurs est interdit pendant la présentation du drapeau blanc.

Le dépassement du véhicule d'intervention est autorisé.

Dès qu'un tel véhicule s'arrête sur la piste, les drapeaux blancs doivent être maintenus et les drapeaux jaunes doivent également être présentés.

Toute infraction à cette règle pendant la course, le coureur sera rétrogradé de 5 places + 130 EUR d'amende.

- **Drapeau rouge et feux rouges**

Lorsque la course ou les essais sont interrompus, le drapeau rouge doit être agité à chaque poste de commissaire aux drapeaux et les feux rouges autour de la piste doivent être allumés. Les coureurs doivent retourner lentement aux stands.

Lorsque la sortie de la voie des stands est fermée, ce drapeau doit être présenté immobile à la sortie de la voie des stands et le feu doit être allumé. Les coureurs ne sont pas autorisés à quitter la voie des stands.

Toute infraction à cette règle sera sanctionnée par l'une des pénalités suivantes : amende – disqualification – suspension.

A la fin de chaque séance d'essai ou warm up, les feux rouges seront allumés sur la ligne de départ.

Le drapeau rouge doit être présenté immobile sur la grille à la fin du (des) tour(s) de reconnaissance, à la fin du(des) tour(s) de chauffe. Le drapeau rouge peut également être utilisé pour fermer la piste.

- **Drapeau noir**

Ce drapeau est utilisé pour transmettre des instructions à un coureur uniquement et il est présenté immobile à chaque poste de commissaire aux drapeaux avec le numéro du coureur. Le coureur doit s'arrêter aux stands à la fin du tour en cours et ne peut pas repartir.

Ce drapeau devra être présenté seulement après que l'équipe du coureur ait été notifiée, si possible.

Toute infraction à cette règle sera sanctionnée par l'une des pénalités suivantes : amende – disqualification – suspension.

- **Drapeau noir avec rond orange Ø 40cm**

Ce drapeau est utilisé pour transmettre des instructions à un coureur uniquement et il est présenté immobile à chaque poste de commissaire aux drapeaux avec le numéro du coureur. Ce drapeau informe le coureur que son motocycle a des ennuis mécaniques susceptibles de constituer un danger pour lui-même ou pour les autres coureurs, et qu'il doit immédiatement quitter la piste.

Toute infraction à cette règle sera sanctionnée par l'une des pénalités suivantes : amende – disqualification – suspension.

Départ anticipé

Le départ anticipé est constitué lorsque l'axe de la roue avant de la machine a franchi la ligne de positionnement tracée sur la grille de départ pour la machine en question et ce, avant l'allumage du feu vert.

Un coureur ayant effectué un départ anticipé sera pénalisé de 20" secondes de pénalité, son team sera averti le plus rapidement possible.

12. PROCEDURE DE DEPART

Championnat Suisse Route Superstock 600 & 1000 / Open

Voir Règlement Bike-Promotion (DRC-DMSB)

DEPART MOTEURS EN MARCHÉ FIM 021.11.1.2

12.1 Procédure de départ FIM 021.11.1.2.1

- 1) 15 minutes avant le départ de la course

Ouverture de la sortie du couloir des stands pour le tour de reconnaissance.
Les panneaux 5, 4, 3, 2 et 1 minutes sont présentés à la sortie des stands.

- 2) 10 minutes avant le départ de la course

Fermeture de la sortie du couloir des stands.

- 3) Le tour de reconnaissance n'est pas obligatoire. Les coureurs qui ne participent pas au tour de reconnaissance peuvent, sous la supervision d'un Officiel, pousser leur machine sur la grille jusqu'à 5 minutes au plus tard avant le début du tour de chauffe.

- 4) Les coureurs qui ne vont pas sur la grille peuvent partir pour le tour de chauffe depuis le couloir des stands selon les instructions du commissaire placé à la sortie du couloir des stands. Ces coureurs doivent avoir enlevés les dispositifs pour chauffer les pneus avant que le panneau "3 minutes" soit présenté, ensuite ils ne pourront plus changer les pneus.

- 5) Lorsque les coureurs reviennent sur la grille après le tour de reconnaissance, ils prennent place à leur position et peuvent être assistés par cinq personnes, parmi lesquelles une peut tenir un parapluie. Des officiels présenteront des panneaux, sur le côté de la piste, indiquant le rang de la grille, pour aider les coureurs à trouver leur position sur la grille.

- 6) Le Directeur de Course, à ce moment-là, déclarera la course comme étant "wet", soit se déroulant sur piste mouillée, ou "dry" (sur piste sèche) et l'indiquera par un panneau aux coureurs sur la grille et à ceux qui sont encore dans le couloir des stands. Si la course est déclarée "wet", soit sur piste mouillée, un panneau "wet race" sera présenté. Si aucun panneau n'est présenté, la course sera automatiquement "dry", soit sur piste sèche.

- 7) Les coureurs qui rencontrent un problème technique pendant le tour de reconnaissance peuvent retourner dans le couloir des stands pour faire des réglages ou changer de machine. Dans ce cas, le coureur peut prendre le départ du tour de chauffe depuis le couloir des stands.

Les coureurs sur la grille peuvent, à ce moment-là, procéder à des réglages sur la machine ou changer de pneus pour les adapter aux conditions de la piste. Des dispositifs pour chauffer les pneus peuvent être utilisés sur la grille. Aucunes batteries ou autres matériels électriques ne sont pas autorisés sur la grille.

Un seul générateur par machine peut être utilisé, de type portable et d'une capacité maximum deux kilowatt. La limite de bruit du générateur est de 65 dBA.

Tous les réglages doivent être terminés lorsque le panneau "3 minutes" est présenté. Après la présentation de ce panneau, les coureurs qui désirent encore faire des réglages doivent pousser leur machine vers le couloir des stands. Ces coureurs et leur machine doivent avoir quitté la grille de départ et rejoint la voie des stands où ils peuvent continuer à faire des réglages ou changer de machine avant que le panneau "1 minute" soit présenté.

Ces coureurs prendront le départ du tour de chauffe depuis la sortie du couloir des stands.

- 8) Il est interdit de ravitailler sur la grille de départ après le départ du tour de reconnaissance.

- 9) 5 minutes avant le départ du tour de chauffe

Présentation du panneau "5 minutes" sur la grille.

- 10) 3 minutes avant le départ du tour de chauffe

Présentation du panneau "3 minutes" sur la grille.

Enlèvement des dispositifs pour chauffer les pneus des machines sur la grille et des machines de réserve.

Les commissaires de grille et de stand doivent veiller au respect de cette règle.

Toutes les personnes, sauf un mécanicien (2 pour les motocycles 4 temps) par coureur, la personne avec le parapluie et les Officiels indispensables, doivent quitter la grille. Personne (excepté les Officiels indispensables) n'est autorisé à se rendre sur la grille, à ce moment-là.

- 11) 1 minute avant le départ du tour de chauffe
Présentation du panneau "1 minute" sur la grille.
A ce moment-là, toutes les personnes, sauf un mécanicien (2 pour les motocycles 4 temps) par coureur, quitteront la grille sous le contrôle des commissaires de grille. Le(s) mécanicien(s) aidera(ont) aussi vite que possible le coureur à faire démarrer la machine et évacuera(ont) ensuite la grille.
- 12) 30 secondes avant le départ du tour de chauffe
Présentation du panneau "30 secondes" sur la grille.
Le commissaire responsable du tour de chauffe se positionne devant le premier rang (entre le 2^{ème} et le 3^{ème} coureur) et présente un drapeau rouge dans chaque main.
Tous les coureurs doivent être en position sur la grille avec le moteur en marche. Toute assistance d'un mécanicien est interdite. Tout coureur qui ne peut pas faire démarrer sa machine doit l'enlever vers le couloir des stands ou il peut essayer de la faire démarrer ou changer de machine. Ces coureurs peuvent prendre le départ du tour de chauffe depuis le couloir des stands. Ils ne pourront pas utiliser de dispositifs pour chauffer les pneus et ils ne pourront pas changer de pneus.
- 13) 2 minutes avant le départ de la course
Départ du tour de chauffe
Les feux jaunes clignotants sont allumés. Le commissaire responsable se déplace du 1^{er} rang jusqu'au dernier en s'arrêtant à hauteur de chaque rang. Les coureurs doivent prendre le départ du tour de chauffe, rang par rang, lorsque le commissaire responsable se trouvera à hauteur de leur rang et qu'il abaissera les deux drapeaux rouges.
Les coureurs effectueront un tour, à vitesse non limitée, suivis par une voiture médicale. Dès que les coureurs ont passé la sortie de la voie des stands, le feu de sortie des stands passera au vert et tout coureur qui attend dans la voie des stands sera autorisé à rejoindre le tour de chauffe. Trente secondes plus tard, le feu passera au rouge et un commissaire brandira un drapeau rouge fermant la sortie de la voie des stands.
A leur retour sur la grille, les coureurs doivent reprendre leur position avec la roue avant de leur motocycle jusqu'à la ligne de fond ou devant celle-ci et entre les lignes de coté définissant la position sur la grille et laisser le moteur en marche. Un Officiel se tiendra devant la grille avec un drapeau rouge. Tout coureur qui rejoint la grille après l'arrivée de la voiture médicale sera dirigé vers les stands d'ou il pourra prendre le départ de la course depuis cet endroit en suivant les indications d'un commissaire portant un drapeau rouge.
Tout coureur qui rencontre un problème avec sa machine lors du tour de chauffe peut retourner dans le couloir des stands et procéder à des réparations ou changer de machine.
Tout coureur dont le moteur cale sur la grille ou qui a d'autres difficultés doit rester sur sa machine et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par d'autres moyens.
Dès que chaque rang de la grille est complet, les Officiels abaisseront les panneaux indiquant que leur rang est complet. Le panneau ne sera pas abaissé lorsqu'un coureur du rang en question a indiqué qu'il a calé sa moto ou a d'autres difficultés. Lorsque tous les panneaux ont été abaissés et que la voiture médicale a terminé son tour, un Officiel à l'arrière de la grille agitera un drapeau vert.
Le Starter donnera ensuite l'ordre à l'Officiel se trouvant devant la grille, avec le drapeau rouge, de se diriger sur le coté de la piste.
Le feu rouge sera allumé entre 3 et 5 secondes. Le feu rouge s'éteindra pour donner le départ de la course. Un véhicule médical doit suivre les machines durant le premier tour.
- 14) *Tout coureur qui anticipe le départ sera pénalisé de 20 secondes, rajoutées au temps de sa course.*
Le départ anticipé est défini par le déplacement vers l'avant du motocycle alors que les feux rouges sont allumés.
C'est le Jury, sur proposition du Directeur de course, qui décidera si une pénalité sera infligée et il doit faire en sorte que l'équipe soit avertie d'une telle pénalité au plus tard que 20 minutes après le départ.
- 15) Si, après le départ de la course, la machine d'un coureur cale, les commissaires au départ peuvent ensuite aider le coureur en le poussant le long de la piste jusqu'à ce que le moteur démarre. Si, après un temps raisonnable, le moteur ne démarre pas, le coureur doit ensuite pousser sa machine dans le couloir des stands, sous la supervision des Officiels, ou ses mécaniciens peuvent l'aider à la faire démarrer, ou le coureur peut changer de machine.
- 16) Après que les coureurs aient passé la sortie des stands, l'Officiel placé à cette sortie allumera un feu vert pour donner le départ aux coureurs encore dans le couloir des stands
- 17) Dès que le coureur de tête a franchi la ligne d'arrivée à la fin du premier tour, aucun changement de machine n'est autorisé, sauf si la course est interrompue.

- 18) Si un problème se présentait sur la grille qui pourrait porter préjudice à la sécurité du départ, l'Officiel responsable peut présenter un feu jaune clignotant et un panneau "**Start Delayed**". Dans ce cas, les coureurs doivent arrêter leur moteur et un mécanicien (2 pour les motocycles 4Temps) par coureur sera autorisé à venir sur la grille pour l'aider. La procédure de départ sera recommencée au panneau "5 minutes", les coureurs effectueront un tour de chauffe supplémentaire et la distance de la course sera réduite d'un tour.

12.2 Courses sur pistes mouillées et sèches "Wet" et "Dry" FIM 021.11.1.2.2

Toutes les courses seront définies comme étant "wet" ou "dry". Si la course est classée "wet", un panneau "wet race" sera présenté sur la grille. Si aucun panneau n'est présenté, la course sera automatiquement "dry".

Le but de cette classification est d'indiquer aux coureurs les conséquences de conditions climatiques changeantes pendant la course.

Courses "dry"

Une course déclarée "dry" sera interrompue par le Directeur de Course, s'il considère que les conditions climatiques modifient le revêtement de la piste et que les coureurs souhaiteraient probablement changer de pneus.

Courses "wet"

Une course déclarée "wet", généralement commencée dans des conditions changeantes ou mouillées, ne sera pas arrêtée pour des raisons climatiques et les coureurs qui souhaitent changer de pneus doivent entrer dans les stands et le faire pendant le déroulement de la course.

Dans tous les cas où la première course (dry) est arrêtée pour des raisons climatiques, le nouveau départ sera automatiquement déclaré course "wet".

Dans le cas où tous les essais et "warm up" se déroulent dans des conditions sèches, les procédures suivantes seront appliquées s'il pleut avant le départ des courses :

(les essais ou "warm up" seront définis, par le Directeur de Course, comme étant "wet" quand plus de 50% des concurrents utilisent des pneus autre que slicks ou quand la piste est mouillée pendant la séance. Dans les deux cas, un panneau "wet" sera présenté).

Un avis qu'une période de 15 minutes d'essais libres débutera après un délai de 10 minutes sera donné aux équipes qui participent à la première course. La procédure de départ normale débutera 10 minutes après les essais libres.

Si les conditions restent "wet" à la fin de la première course, la même procédure sera appliquée pour la deuxième course et la/les course(s) suivante(s). Toutefois, les essais de 15 minutes débuteront dès que possible après la course précédente.

Dans le cas où tous les essais sont "dry" et qu'il pleut pendant les "warm up", la procédure suivante sera appliquée :

S'il pleut lors du "warm up", le "warm up" sera interrompu. Un intervalle de 10 minutes débutera dès que tous les coureurs seront de retour aux stands. Cet intervalle sera suivi de 15 minutes d'essais.

Si une course est interrompue par la pluie, un intervalle de 10 minutes débutera dès que tous les coureurs seront de retour aux stands. Cet intervalle sera suivi de 15 minutes d'essais. 10 minutes après les essais, la procédure de départ normale pour la deuxième partie de la course débutera.

Si tous les essais se déroulent dans des conditions "wet", ce qui précède s'appliquera aux essais supplémentaires "dry".

12.3 INTERRUPTION D'UNE COURSE ET NOUVEAU DEPART FIM 021.18

021.18.1 Interruption d'une course

021.18.1.1.1 Si le Directeur de Course décide d'interrompre une course pour des raisons climatiques ou autres, des drapeaux rouges seront présentés à la ligne d'arrivée et à tous les postes de commissaires aux drapeaux et il allumera les feux rouges le long du circuit. Les coureurs doivent immédiatement ralentir et retourner au couloir des stands. Les résultats seront calculés selon le principe de l'exemple ci-dessous.

Exemple d'une course de 30 tours :

Si un drapeau rouge est présenté quand le coureur de tête est dans son 10^{ème} tour après avoir terminé son 9^{ème} tour et que tous les autres coureurs n'ont pas terminé le 9^{ème} tour, le résultat de la course sera alors basé sur 8 tours et la deuxième partie comprendra 22 tours.

Si un drapeau rouge est présenté quand le coureur de tête et tout autre coureur dans le même tour sont dans le 10e après avoir terminé le 9e tour, le résultat de la course sera alors basé sur 9 tours et la deuxième partie comprendra 21 tours.

Exception :

Si la course est interrompue pendant le dernier tour, la procédure sera la suivante :

- 1) Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damiers a été présenté avant l'interruption, un classement partiel sera établi à la fin du dernier tour de course.
- 2) Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damiers n'a pas été présenté avant l'interruption, un classement partiel sera établi à la fin de l'avant dernier tour de course.
- 3) Le classement complet sera établi en combinant les 2 classements partiels obtenus ci-dessus selon le principe tours/temps.

Au moment où le drapeau rouge est présenté, les coureurs qui ne participent plus activement à la course ne seront pas classés.

Dans les 5 minutes qui suivent la présentation du drapeau rouge, les coureurs qui ne rentrent pas dans la voie des stands au guidon de leur machine, ne seront pas classés.

021.18.1.2 Si les résultats calculés montrent que moins de trois tours ont été effectués par le coureur de tête et tout autre coureur dans le même tour que le coureur de tête, la course sera considérée comme nulle et non avenue et il y aura une nouvelle course. S'il s'avère impossible de redonner le départ de la course, elle sera annulée.

021.18.1.3 Si trois tours ou plus ont été accomplis par le coureur de tête et tout autre coureur dans le même tour que le coureur de tête, mais moins des deux tiers de la distance initiale de la course arrondis au nombre entier de tours inférieur (ou deux tiers de la durée initiale de la course), un nouveau départ sera donné; pour obtenir le résultat final, on additionne les tours et les temps des deux courses. S'il s'avère impossible de donner un nouveau départ, les résultats seront pris en considération et seule la moitié des points sera attribuée.

021.18.1.4 Si le calcul des résultats montre que deux tiers de la distance initiale de la course arrondis au nombre entier de tours inférieur (ou deux tiers de la durée initiale de la course) ont été effectués par le coureur de tête et tout autre coureur dans le même tour que le coureur de tête, la course sera considérée comme une course complète et la totalité des points sera attribuée.

021.18.2 Nouveau départ d'une course qui a été interrompue

021.18.2.1. Si un nouveau départ de la course doit être donné, il le sera le plus rapidement possible, si les conditions de la piste le permettent. Dès que les coureurs seront retournés aux stands, le Directeur de Course annoncera une nouvelle heure de début de la procédure de départ qui, si les conditions le permettent, ne doit pas dépasser les 20 minutes suivant la présentation initiale du drapeau rouge.

021.18.2.2. Le classement intermédiaire doit être à la disposition des coureurs, avant que le départ de la partie suivante de la course puisse être donné.

021.18.2.3 La procédure de départ sera identique à un départ normal avec un tour de reconnaissance, tour de chauffe, etc

021.18.2.4. Les conditions pour un nouveau départ d'une course sont les suivantes

A) Dans le cas de la situation décrite sous 021.18.1.2 :

- a. Tous les coureurs peuvent repartir.
- b. Les motos peuvent être réparées ou remplacées. Le ravitaillement est autorisé.
- c. Les tours seront les mêmes que pour la distance initiale de la course.
- d. Les positions sur la grille seront celles de la course initiale.

B) Dans le cas de la situation décrite sous 021.18.1.3 :

- a. Seuls les coureurs figurant dans le classement intermédiaire peuvent prendre le nouveau départ.
- b. Les motos peuvent être réparées ou remplacées. Le ravitaillement est autorisé.
- c. Le nombre de tours ou la durée de la course suivante sera celui requis pour obtenir la distance ou durée initiale de la course.

- d. Les positions sur la grille seront basées sur le classement intermédiaire établi conformément au point e) du présent article.
- e. Le résultat final de la course sera basé sur l'addition des résultats de chaque coureur classé dans chaque course. Les coureurs ayant effectués un nombre de tours identique seront classés selon l'addition des temps réalisés dans chaque course. En cas d'ex æquo, le résultat de la dernière course sera prépondérant.

13. COURSES

13.1 Durée des courses

- Circuit : les courses selon Règlement particulier ou décision de la Direction de course.
- Côte : 2 manches (sous réserve du point 11.3)

14. CLASSEMENT

14.1 Courses sur circuit

Pour les circuits, le coureur qui a parcouru le premier le nombre de tours fixés dans le règlement particulier sera vainqueur. Les coureurs seront arrêtés au drapeau à damiers aussitôt que le vainqueur aura franchi la ligne d'arrivée et qu'ils auront terminé le tour du circuit qu'ils sont en train d'effectuer.

Seuls les coureurs qui franchissent la ligne d'arrivée après le passage du vainqueur sont classés et cela conformément au nombre de tours qu'ils ont effectués.

Pour être classé, le coureur doit avoir réalisé 2/3 de la totalité de tours de la course et franchi l'arrivée dans les cinq minutes après le vainqueur de la course.

14.2 Courses de côte

Deux montées de course seront prévues, chacune d'elle donnant lieu à l'attribution de points pour le classement de la Coupe Suisse de la Montagne.

Le classement final Vétéran sera établi d'après le système régularité.

15. VERIFICATIONS

15.1 Moto dangereuse

A chaque moment, le Directeur de course peut exclure une moto dont la construction ou l'état présente ou pourrait présenter une source de danger. Cette décision n'est pas contestable.

15.2 Vérification finale

Toute moto ayant participé à une manifestation peut être contrôlée.

Toute infraction contre la réglementation concernant la conformité de la machine peut entraîner l'exclusion du coureur du classement et le cas peut être présenté au jury pour pénalisation complémentaire.

Aucun coureur ne sera classé avant que sa moto n'ait passé la vérification finale.

Les frais de contrôle (par ex. contrôle d'essence) seront à payer par la partie perdante.

15.3 Parc fermé

Le commissaire technique doit ordonner un "parc fermé" pendant 30 min. aux courses en circuit.

Après les 30 minutes, les machines doivent être retirés du parc fermé. Dès ce moment l'organisation ne sera plus responsable.

Le coureur n'a pas le droit d'accéder à ce parc, sauf pour entrer et retirer sa moto après le temps imparti. A l'exception des membres du jury, du Directeur de course et des officiels responsables à la surveillance du parc fermé, personne n'aura le droit d'accéder à ce parc à n'importe quel moment, ou pour n'importe quelle raison sans être en possession d'une autorisation écrite et signée par le Directeur de course.

15.4 Contrôle de dopage

Tout coureur peut être soumis à un contrôle de dopage, selon les dispositions de la FIM/FMS et de Swiss Olympic Association.

15.5 Machine

Un pilote peut, en cas exceptionnel, demander au CT de présenter une machine au contrôle en dehors de l'horaire du contrôle technique.

16. RESULTATS

Avant l'homologation définitive par la Commission Course sur Route lors de la séance d'homologation, tous les résultats sont provisoires. Après cette homologation, le délai d'opposition commence. Passé ce délai, les résultats seront définitifs.

17. PRIX / DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution des prix doit être effectuée le même jour. Cette cérémonie doit avoir lieu le plus tôt possible. La présence au podium est obligatoire sous peine de sanctions.

18. DROIT DE RECLAMATION ET D'APPEL / PROTETS / SANCTIONS

Ces questions sont réglementées dans le Code Juridique FMS.

19. JURY

Composition du Jury : voir Code Juridique

Le jury tient plusieurs séances, en général le soir de la première journée d'épreuve, après les entraînements, éventuellement après chaque course et à la fin de la manifestation. L'ordre du jour : règlement particulier, liste de départ, liste des excusés et des non-excusés, accidents, jugement de la piste, homologation des classements, réclamations, convocation de la prochaine séance, divers, jugement de la manifestation.

20. ACCIDENTS

20.1 Responsabilité

En s'inscrivant à une manifestation, le titulaire d'un engagement accepte en son nom et au nom de ses héritiers à renoncer à poursuivre ou à rendre responsable la FMS, les commissaires ainsi que les organisateurs ou les fonctionnaires de la course. Toute personne accompagnant ou travaillant pour le coureur prend tacitement les mêmes engagements. Les coureurs participent à la compétition à leurs risques et périls en ce qui concerne les accidents (décès, dégâts matériels, vols, incendies, etc.) dont ils peuvent être victime.

Les accidents pouvant survenir aux officiels doivent être couverts par l'assurance de l'organisateur.

20.2 Déclarations d'accident

Les frais de guérison sont couverts par l'assurance professionnelle ou privée du coureur. L'invalidité et le décès sont couverts par un contrat collectif entre la FMS et une assurance. Les prétentions aux subventions doivent être demandées à la FMS immédiatement.

Les déclarations d'accident sont à envoyer dans les 3 jours moyennant le formulaire d'accident officiel remis par le commissaire sportif en fonction.

Si le commissaire FMS n'est plus sur place, il faut lui demander ce formulaire visé à son domicile (voir adresse dans RP).

Pour les accidents à l'étranger, le même délai doit être observé pour annoncer l'accident.

20.3 Assurances

Vu que les assurances diminuent les prestations de perte de salaire et de rente de 50 %, nous vous conseillons de conclure une assurance complémentaire.

Renseignements au secrétariat FMS : contrat collectif assurance accident « Indemnité journalière ».

21. RESERVES

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer la manifestation ou une partie de la manifestation en cas de force majeure. Il en est de même pour tout événement imprévisible. Dans pareils cas, la manifestation peut être supprimée par décision du comité d'organisation (avant la course avec préavis de la commission concernée) ou arrêtée par le jury (le jour de la manifestation).

Si vous vous êtes inscrit à une manifestation et que vous ne pouvez pas y participer, vous devez vous excuser par écrit.

22. EXCUSE EN CAS DE NON-PARTICIPATION

22.1 Forme d'excuse

Tout coureur qui est inscrit officiellement (**ATTENTION : CECI EST VALABLE MEME SI LA FINANCE D'INSCRIPTION N'A PAS ETE PAYEE ET SI L'ORGANISATEUR N'A PAS CONFIRME L'ENGAGEMENT**) doit faire parvenir à l'organisateur une excuse (avec certificat médical) et copie à la FMS. Dernier délai: 48 heures après la manifestation. Sans cette excuse, le coureur sera soumis à une amende de Fr. 50.-.

Les absences non excusées à l'étranger qui nous seront dénoncées seront traitées par les commissions concernées et soumises à une amende de Fr. 100.- ainsi qu'à d'éventuelles sanctions supplémentaires.

EXEMPLE D'EXCUSE

Henri Meier Rue de la Gare 1002 Lausanne	14 mai 2011
	à l'organisateur de Dijon
<i>Excuse</i> Veuillez m'excuser pour mon absence à votre course. Motif: maladie Mon N° de départ est 24 en Superstock 1000	
	Bonnes salutations

22.2 Excuses pour les manifestations FIM/UEM

Pour les courses d'un championnat FIM/UEM, l'excuse doit être envoyée à l'organisateur et à la FIM par fax ou télégramme au plus tard le vendredi soir avant la course. Un coureur non excusé à un Grand Prix ou un championnat FIM/UEM sera supprimé de la Grading-List. Amende FIM : Fr. 250.-, UEM Fr. 150.-.

DIRECTIVES POUR ORGANISATEURS

23. LE CALENDRIER

Le calendrier de la FMS est établi lors d'une séance entre la CCR et les organisateurs.

24. REGLEMENT PARTICULIER (RP)

La proposition du RP doit être soumise au secrétariat FMS 60 jours avant la manifestation. Cette proposition sera vérifiée par la CCR. Une fois le RP visé par le commissaire sportif, des modifications seront possibles uniquement avec son autorisation écrite et avant la distribution aux coureurs.

Le RP sera retourné avec les corrections nécessaires à l'organisateur qui préparera l'édition définitive en français et en allemand.

24.1 Distribution du règlement particulier

L'organisateur remettra le règlement particulier définitif 30 jours avant la course au secrétariat de la FMS.

25. DOCUMENTS DE COURSE

L'organisateur enverra les documents de course nécessaires (programme, liste des coureurs inscrits, etc.) au plus tard 10 jours avant la course aux coureurs inscrits, aux officiels de sa manifestation, ainsi qu'au secrétariat FMS.

26. AVANT LE DEBUT DE LA COURSE

Avant l'ouverture des contrôles des machines, les officiels de la FMS se réunissent avec les officiels de l'organisateur, directeur de course (DC), président d'organisation, commissaire à la vérification (CV), secrétaire de course, etc...

Le DC présente sa licence et remet au CS les copies de la police d'assurance RC et des autorisations cantonales et/ou de la préfecture ainsi que 2 programmes.

Le CS fixe la première séance du jury. Celle-ci doit avoir lieu au plus tard avant le début des entraînements libres officiels.

Lors des courses du Championnat Suisse circuit, certains organisateurs convoqueront un Briefing qui sera obligatoire. Amende pour non participation.

27. CONTROLES PRELIMINAIRES

27.1 Organisation des contrôles

L'organisation des contrôles divisés en contrôle administratif et contrôle technique est obligatoire. Les contrôles doivent toujours être effectués avant le début des essais qualificatifs.

Le DC est responsable du déroulement des contrôles. Le CT doit avoir 1 aide à disposition. Un abri doit être installé pour les opérations de contrôle et le programme doit prévoir suffisamment de temps. Le CT a comme mission de vérifier la conformité des machines quant à la sécurité. Il sera équipé du matériel nécessaire pour pouvoir plomber des machines.

27.2 Contrôle administratif

Le poste de contrôle administratif est le centre des opérations de la manifestation. C'est ici que seront réglées toutes les questions administratives. Le CV est responsable de ce poste. Il en est responsable envers le DC. L'endroit doit être bien signalé par un panneau "contrôle administratif". En aucun cas, il ne devra être accessible avec la machine.

Responsabilités :

- établissement de la liste définitive des participants sur la base des contrôles
- faire signer les résultats par le DC, multi copié, affichage et distribution
- rapports des séances du jury
- communications officielles / tableau d'affichage
- recueillir les éventuelles réclamations, notées l'heure, les transmettre au CS.

Matériel :

Le CV procure le matériel nécessaire : PC, machine à calculer, machine à copier, agrafeuse et autre matériel nécessaire à l'accomplissement des tâches d'une manifestation.

A l'arrivée des coureurs, le CV contrôle la conformité des indications sur le bulletin d'engagement, la signature du coureur et note les changements, la licence, etc.

Le bulletin d'engagement du coureur qui est en ordre sera visé par le CV. Le CV encaisse également les amendes et refuse tout coureur n'étant pas en règle selon la liste des remarques FMS ou les normes FMS/UEM/FIM.

Les coureurs étrangers devront impérativement présenter le visa de leur fédération sans lequel il leur sera impossible de prendre le départ.

A la fin de ces contrôles, le CV établit 6 programmes corrigés ou des listes de départ de chaque catégorie et classe. Ces listes comprennent : les coureurs au départ, les excusés, les non-excusés, les modifications par rapport au programme. Ces listes sont distribuées au CS (1), au CT (2), au DC (1), au chef chrono. (2).

28. CHRONOMETRAGE

28.1 Appareils

Pour les manifestations sur circuit, un système électronique de prise des temps sera utilisé (transpondeurs).

28.2 Personnel auxiliaire

Chaque organisateur doit mettre à disposition des chronométreurs officiels, au moins 4 personnes qualifiées pour les seconder. Ces gens doivent savoir calculer et avoir l'aptitude de bien savoir écrire des numéros.

28.3 Installations

Les chronométreurs doivent pouvoir exercer leur travail par n'importe quel temps, à l'abri de vent et pluie.

28.4 Commissaires de piste

Pour les courses en France, tout commissaire de piste doit être en possession d'une licence officielle de "Commissaire de piste" délivrée par la FMS ou la FFM.

29. INSPECTION DU PARCOURS

Avant les essais libres, le DC et le CS effectuent l'inspection du parcours et contrôlent :

- Ligne de départ (en présence du chef chronométreur et du chef de piste) : disposition de la ligne de départ, orientation du poste de chronométrage, compte-tours et montre, système de départ, drapeaux (drapeau suisse, rouge, noir avec chiffres, à damier).
- Contrôle de la piste (en présence d'une délégation de coureurs et du chef de piste) : On reconnaît le parcours dans le sens de la course. On contrôle l'emplacement des commissaires de piste, le matériel à disposition (drapeaux jaunes et bleus, drapeau rouge, drapeau blanc, balais, matières absorbantes, etc.), les protections, la paille, la protection du public, les possibilités de liaison et de transmission avec le directeur de course.
- Service sanitaire (en présence du chef des samaritains) : la présence d'un médecin pour toute la durée de la manifestation et son emplacement, l'emplacement des postes sanitaires le long du parcours, les ambulances

(pour les courses de côte sur la ligne de départ), les possibilités d'évacuation des blessés, le système de transmission entre le poste sanitaire et la direction de course, l'information de l'hôpital le plus proche du déroulement de la manifestation.

- Services annexes : la présence et l'emplacement des extincteurs dans le parc des coureurs et sur la piste, l'organisation du parc des coureurs et des machines, poste de carburant, installations sanitaires (eau, toilettes, douches etc.), l'organisation du parc fermé.

30. OUVERTURE DU PARCOURS

Les essais libres peuvent commencer seulement après cette inspection du parcours. Seuls les coureurs et machines ayant passé le contrôle administratif et technique peuvent entrer en piste pour les essais qualificatifs.

31. PROGRAMME

Si un programme est distribué, sa couverture doit porter l'insigne de la FMS. Cette règle est également valable pour les affiches. Un programme ne doit pas être imprimé dans les couleurs des drapeaux de danger afin d'éviter toute confusion avec ces drapeaux.

La mention dans le programme du club du coureur ainsi que le nom du concurrent (team, sponsor etc...) avec une licence FMS est obligatoire. Un exemple du programme et 2 affiches doivent être envoyés à la FMS pour les archives.

32. HORAIRES ET TRANSMISSION DES RESULTATS

La manifestation doit être terminée assez tôt et les résultats doivent être transmis immédiatement aux organes d'information sportive : **Sportinformation par fax au 043/960.66.66 pour la Suisse allemande et au 022/919.78.79 pour la Suisse Romande** ainsi qu'au secrétariat de la FMS. Les résultats doivent être transmis par fax ou e-mail à la FMS avant lundi matin 7h00, afin qu'ils soient disponibles sur notre site Internet le plus vite possible sur www.swissmoto.org

33. RESULTATS

Seules les marques des importateurs inscrits dans l'agenda FMS seront mentionnées (excepté Vétéran). D'autres noms fantaisistes sont à éviter. Si les noms du cadre et du moteur sont différents, les indiquer dans l'ordre cadre/moteur. Pour les courses de side-car, le nom et le prénom du passager sont également à indiquer.

Sur place, les résultats seront signés par le commissaire sportif, le Directeur de course et le chef de chronométrage "Sous réserve de l'homologation par la CCR".

34. PARC COUREURS

Dans le parc coureur, un tableau d'affichage publiera toutes les informations officielles (listes de départ définitives, classements avec l'indication de l'heure d'affichage, décisions du jury, sanctions, etc.).

35. DIRECTION DE LA COURSE

Chaque organisateur doit disposer d'un Directeur de course (DC) licencié par la FMS. Pour obtenir la licence, il doit avoir participé à un séminaire officiel FMS.

Le DC est responsable envers le jury pour la direction et le déroulement conforme de la manifestation. Il peut être secondé dans son travail par le secrétaire de la manifestation, le CV ainsi que les officiels responsables dans les différents domaines de la manifestation. Ses fonctions les plus importantes sont notamment :

- de s'assurer que la piste ou le parcours se trouve en bon état, que tous les officiels sont présents et prêts à entrer en fonction et que les services de sécurité, les postes de médecin et de contrôle sont occupés, qu'il dispose d'ambulances sur place.
- de contrôler l'identité des coureurs et des passagers et la numérotation conforme des motos et de déterminer s'il n'y a rien qui pourrait supprimer au coureur ou au passager son autorisation de départ, par ex. suspension, disqualification ou une autre interdiction de départ.

- de déplacer le départ d'une manifestation pour des raisons de sécurité ou des raisons de "force majeure" ou d'améliorer la condition du parcours, c'est-à-dire d'arrêter une course avant la fin ou d'annuler partiellement ou entièrement une manifestation.
- d'empêcher un coureur, un passager ou une moto d'aller au départ, c'est-à-dire d'ordonner son exclusion de la manifestation, s'il est d'avis qu'une telle mesure est nécessaire pour des raisons de sécurité.
- de prendre les dispositions disciplinaires lui paraissant correctes pour une irrégularité définie et démontrée.
- de s'assurer que toutes les définitions sont respectées, il peut proposer les mesures à prendre au jury.
- de faire éloigner de la piste ou du parcours et des alentours immédiats toute personne refusant de se soumettre aux ordres des officiels en fonction.
- de transmettre au jury toutes les mesures prises et à prendre ainsi que tous les protêts qui lui ont été soumis.
- de rassembler la documentation de chronométrage ainsi que les rapports des autres officiels exécutifs et toutes les autres informations nécessaires à l'établissement de son rapport au jury et de faire vérifier les résultats provisoires de la manifestation.

36. SPEAKER

Nous invitons les organisateurs de prévoir des speakers maîtrisant au moins deux langues nationales.

L'annonce de slogans publicitaires pour la FMS est vivement souhaitée.

37. APRES LA MANIFESTATION

Si des droits d'entrée sont perçus, ***il faut communiquer le nombre des spectateurs payants à la FMS et payer les taxes fédératives.***

CHAMPIONNAT SUISSE FMS

Le championnat suisse sera disputé conformément au règlement sportif international de la FIM/UEM, au règlement des Courses sur Route de la FMS ainsi qu'au règlement reproduit ci-après.

1. TITRE

La FMS organise chaque année :

- ***un Championnat Suisse Open Circuit***
- ***un Championnat Suisse Minibike, Pit-Bike & Pocketbike***
- ***un Championnat Suisse de la Montagne***
- ***des Coupes Suisse***

auxquels peuvent participer tous les coureurs qui possèdent une licence annuelle délivrée par la FMS ou d'une fédération UEM/FIM ainsi que les importateurs / constructeurs licenciés.

2. CATEGORIES ET CLASSES

Le titre de ***Champion Suisse*** est disputé dans les classes suivantes :

Elite ***Superstock 600 / 1000cc***
 Course de côte 600 cc.4T / 1300 cc. 4T & Side-car 2 & 4T 1200 cc.
 Minibike
 Pit-Bike
 Pocketbike

3. MACHINES

Selon point 6 du règlement des manifestations.

4. PARTICIPANTS

Tous les coureurs qui sont en possession d'une licence annuelle régulière (incl. Autorisation de départ), délivrée par la FMS ou une fédération UEM / FIM, pourront participer aux championnats et coupe.

5. ADMISSION AUX COURSES

voir point 11 du règlement des manifestations

6. MANIFESTATIONS PRISES EN COMPTE / VALIDITE DU CHAMPIONNAT

Le calendrier des manifestations est publié sur Internet www.swissmoto.org

Aucun titre de champion suisse ou de coupe suisse ne sera attribué s'il n'y a pas eu au moins trois courses durant la saison pour la classe concernée.

Toutes les manches organisées comptent pour *le Championnat Suisse*.

7. BAREME DES POINTS

Les points réalisés par tous les licenciés (suisse ou étrangers) comptent pour le classement du championnat suisse. Les coureurs avec licence une manifestation ne prennent pas de points, les suivants succèdent.

Pour chaque manche, des points seront attribués conformément au barème ci-après :

• Circuits et courses de côte :

1 ^e rang	25 points	6 ^e rang	10 points	11 ^e rang	5 points
2 ^e rang	20 points	7 ^e rang	9 points	12 ^e rang	4 points
3 ^e rang	16 points	8 ^e rang	8 points	13 ^e rang	3 points
4 ^e rang	13 points	9 ^e rang	7 points	14 ^e rang	2 points
5 ^e rang	11 points	10 ^e rang	6 points	15 ^e rang	1 point

8. CLASSEMENT FINAL

En cas d'ex aequo, sur la base du nombre déterminé des courses, on comptera le nombre total des premières places, et si celui-ci est égal, le nombre total des deuxièmes places, etc... Si néanmoins, il y a toujours égalité entre deux coureurs, la question sera résolue par addition des temps dans le nombre déterminé de mêmes courses où les coureurs intéressés sont arrivés. Enfin, si les résultats sont encore égaux, le titre sera décerné selon décision de la commission.

9. PRIX

La FMS remet aux licenciés de la FMS les prix suivants :

- Champion Suisse une médaille d'or et un diplôme
- Vice-champion suisse une médaille d'argent
- 3^e classé une médaille de bronze
- Trois premiers des Coupes Suisse une Coupe ou une médaille

Les champions suisses avec licence FMS présents à la distribution des Prix FMS reçoivent également la licence FMS gratuitement, ainsi que d'éventuels autres prix.

La FMS délivre un diplôme à l'importateur/constructeur de la machine du champion suisse pour autant que le coureur ait participé à chaque manche comptant pour le titre avec une machine de la même marque. Cependant, pour obtenir ce diplôme, il est indispensable d'être en possession d'une licence d'importateur/constructeur FMS (à l'exception des machines Vétéran).

P.S. En cas de divergences, c'est la version française qui fait foi.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque participant d'une manifestation est responsable lui-même de la récupération des déchets, respectivement des matériaux de récupération qui s'accumulent chez lui (p.ex. huile de vidange, pneus, matériel usagé, papier, cartonnages, etc.).

Si l'organisateur a mis en place des containers de récupération, ceux-ci sont à utiliser absolument, le cas échéant sous l'observation stricte de la séparation prévue.

Au cours d'une manifestation ou en relation avec la participation à celle-ci, il est strictement interdit de déverser de l'essence, de l'huile ou du liquide de refroidissement, de jeter ou de laisser traîner des matériaux de récupération. Si l'organisateur a prévu une récupération séparée, il est interdit de mélanger les déchets (p.ex. de l'huile de vidange avec des produits de nettoyage chimique, de l'huile d'amortisseurs ou du liquide de refroidissement etc.).

En cas d'infraction, le participant qui est également engagé pour ses aides, est sanctionné par les commissaires sportifs (amende, exclusion ou perte de points, ainsi que suspension). De plus, l'organisateur a le droit de le tenir pour responsable de tous les coûts inhérents.

Lors du ravitaillement des motos, ainsi que pendant les travaux au moteur ou de la boîte à vitesse sur le terrain de la manifestation (parc des coureurs ou parc industriel, etc...), des tapis de protection sont à mettre sous la moto, sauf aux postes d'essence permanents, respectivement sur des surfaces asphaltées ou bétonnées, où la récupération de l'eau en surface se fait par le biais d'un séparateur d'huile.

Ces tapis de protection doivent être enlevés par le participant immédiatement après la clôture de la manifestation, sans dégâts pour l'environnement, ou récupérés sous l'observation des instructions de l'organisateur.

Lors du lavage des motos, uniquement des produits de nettoyage aux substances chimiques biodégradables, doivent être utilisés.

Se référer au "Code de l'Environnement FIM" pour tout ce qui n'est pas traité sous cette rubrique.

Calendrier 2011



Aktueller Kalender / Calendrier actuel

www.swissmoto.org

Grand Prix / Championnat du Monde

www.fim-live.com

Championnat d'Europe

www.uem-moto.eu